

## ANNEE 2017

### Domiciliation - écrivain public - service social

Le cadre de cette domiciliation :

- Arrêté préfectoral du dispositif de domiciliation des personnes sans résidence stable du 22 mars 2016 (renouvellement de l'arrêté du 25.03.2015)
- Agrément ADAV33 pour les trois sites pour une période de 5 ans
- Charte de domiciliation ADAV33

#### La domiciliation ADAV 33 en chiffres en 2017\* :

Talence : 859 pochettes courrier familles\* (file active au 31.12.2017)

Langon : 354 pochettes familles

Libourne : 208 pochettes familles

Total : **1 421 dossiers familles en 2017**

(Augmentation de 9 % par rapport à 2016, l'augmentation significative se situe à Langon)

- + Réception, rangement et classement du courrier,
- + Accueil physique et téléphonique des personnes,
- + Aide et orientation aux démarches administratives,
- + Écrivain public,
- + Ateliers collectifs visant à une plus grande autonomie sociale et à la promotion des personnes,
- + Réunions mensuelles d'accueil des demandes de domiciliation  
46 % des demandes de domiciliation ont été accordées,
- + Comités d'usagers sur les trois lieux de domiciliation et d'accès aux droits.



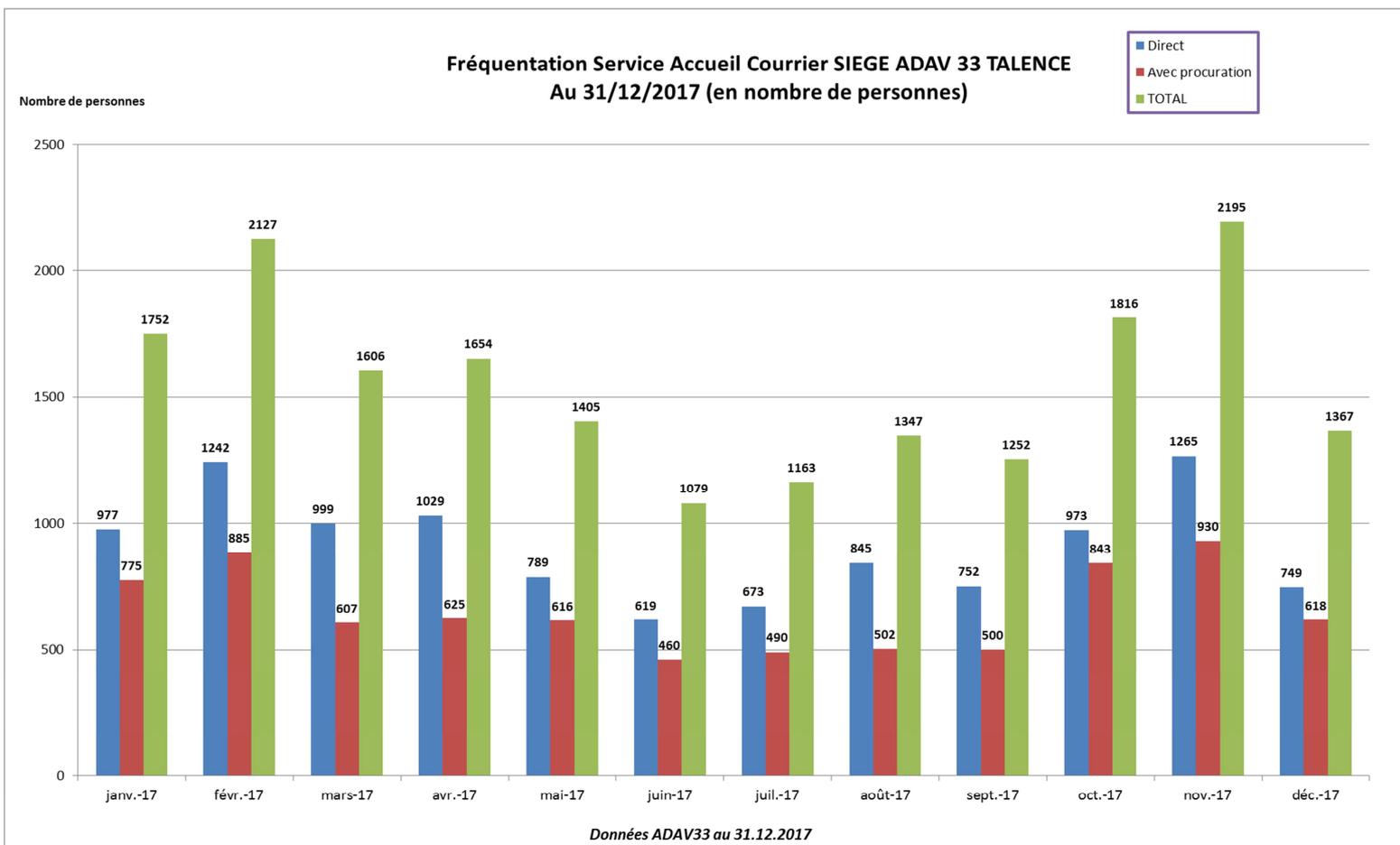
Accueil domiciliation  
au siège à Talence

#### L'activité 2017

- Distribution et explication de courriers, en moyenne **647 familles/semaine** réparties sur les trois sites.  
**2 586 contacts familles par mois** pour le courrier :
  - 73 % en accueil physique ou par procuration
  - 27 % par téléphone
- **415 permanences** hebdomadaires assurées par le service social :
  - 204 à Talence
  - 81 à Libourne
  - 122 à Langon
  - 8 à Saint-André de Cubzac
  - Soit **1 826 personnes rencontrées individuellement**
- Mise en place d'ateliers collectifs « vie pratique », bien fréquentés par les Gens du voyage avec participation de la CAF, d'Info droits, de la CPAM et la CARSAT, pour favoriser l'autonomie socio administrative, une meilleure prise en compte de la santé et le respect des droits et devoirs de chacun.

\*File active au 31.12.17

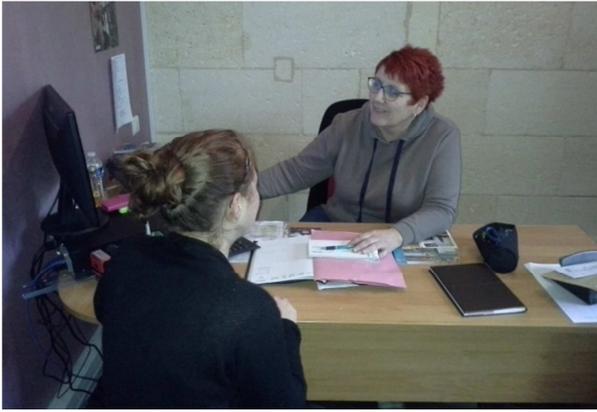
- Au siège, à Talence, **15 ateliers** « accès aux droits – vie quotidienne » ont concerné **65 personnes**.
- D'autres ateliers collectifs ont été mis en place également sur plusieurs territoires en 2017 et co-construits avec les MDSI et les CCAS :
  - Hauts de Garonne
  - Langon
  - Libourne
  - En cours sur Villenave d'Ornon
  - **51 ateliers** au total ont concerné **175 personnes**.



### Un accueil ouvert au Public 7 demi-journées par semaine

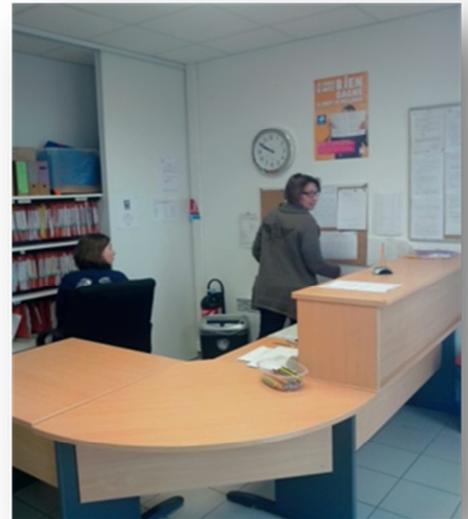


*Accueil à Talence*



*Accueil à l'antenne de Libourne*

---



*Accueil à l'antenne de Lanaon*

---

### **Quelques faits marquants en 2017 au Service Accueil-Domiciliation :**

- Poursuite de la mise en oeuvre de comités d'usagers sur les trois sites de l'ADAV33 et rencontres régulières pour partager et mettre en réflexions qualité et conditions de ce service.
- Abrogation de la loi de 1969 désignant les Gens du voyage comme une catégorie administrative à part. Fin des communes de rattachement, ce qui a pour conséquences :
  - Davantage de démarches avec l'adresse ADAV 33 (CNI, cartes grises, permis de conduire, domiciliation des entreprises...).
- Organisation d'une journée de travail à destination des CCAS avec l'intervention de l'animateur du Pôle Juridique du réseau national FNASAT pour co-construire une démarche avec les CCAS. Cette réunion a eu lieu le 26 septembre 2017 et a réuni 45 participants.
- Mise en place d'une borne numérique accessible aux Voyageurs dont la découverte et l'utilisation sont accompagnées par une personne en service civique.

### **Perspectives de développement 2018**

- Poursuite et développement de l'offre d'ateliers collectifs favorisant l'autonomie (numérique compris).
- Organisation d'une deuxième journée de travail partenariale sur le thème de la Domiciliation avec les CCAS à Talence et organisation de journées similaires sur les territoires (Langon, Libourne, Médoc).

